



Mariage et succession

Par **TT1317**, le **05/01/2022** à **15:40**

Bonjour,

Je souhaite me marier. Ma compagne et moi n'avons aucun enfant et nous n'en aurons pas. De mon côté : j'ai mes 2 parents, une soeur, un neveu et une nièce. De son côté : elle a sa mère et une soeur.

Je suis propriétaire à 100% de notre résidence principale.

Une fois que nous serons mariés, ce que je souhaite si je décède :

1. Que mon épouse puisse continuer à vivre dans notre résidence principale jusqu'à son décès.
2. Que les biens que nous aurons acquis ensemble à compter du mariage deviennent son entière propriété.
3. Que les biens que je pourrai recevoir par héritage deviennent la propriété de mon neveu et ma nièce à part égale.

ou

4. Si c'est faisable : que ma compagne puisse jouir des biens que je pourrai recevoir par héritage jusqu'à son décès et que ces biens deviennent la propriété de mon neveu et ma nièce à part égale à compter du décès de ma compagne.

Quelles dispositions dois-je prendre pour que mes souhaits soient respectés ?
Dans tous ces cas, quelles sont les modalités de succession et les frais liés ?

Cordialement.

Par **Marck.ESP**, le **07/01/2022** à **18:39**

Bonjour

Je vois que votre situation a évolué depuis nos précédents échanges.

[quote]

1. Que mon épouse puisse continuer à vivre dans notre résidence principale jusqu'à son décès.

[/quote]

Pas de problème, c'est son droit le plus absolu, même sans rien prévoir car elle peut choisir l'usufruit au lieu de 25% en propriété.

Pour les points 2-3-4, cela pourra s'organiser par un testament, car les parents, voire les frères et sœurs, ont des droits que vous pouvez contourner par ce moyen.

Je vous conseille d'en parler avec votre notaire...

Par **TT1317**, le **10/01/2022** à **17:33**

Merci de votre réponse. Nous avons effectivement pris rendez-vous avec un notaire.

Cordialement.

Par **Marck.ESP**, le **10/01/2022** à **18:01**

C'est parfait, bonne suite à vous. 😊